



frais de succession terrain payés, notaire silencieux

Par conseil~~affaire~~, le 30/06/2012 à 15:49

suite au décès de notre père qui nous a laissé un terrain en Guadeloupe à Morne-à-l'eau, estimé à 270000 €, j'ai versé le 26/11/2011 au notaire un chèque de banque de 2480 € d'état prévisionnel de frais, soit 1/5 du total établi à 12400 € pour 5 héritiers. Le solde a été payé par les 4 autres ayants-droit par un chèque complémentaire. Depuis 7 mois,, le notaire ne se manifeste pas, n'envoie pas de projet d'actes, ni aucune information concernant le terrain, le partage etc, alors que le chèque a été encaissé. Je lui ai envoyé un E.mail, il ne répond pas non plus. Dois-je m'dresser à la chambre nationale des notaires ? Pouvez-vous m'aider ?
Merci de votre soutien,
Cordialement.
Nette.